

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2014

- Question orale (voir ci-dessous)
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2013 à l'unanimité
- Information sur les délégations du Maire : désignation d'avocat pour défendre les intérêts de la Commune
- Examen des délibérations

DÉLIBÉRATIONS	Vota nts	Oui	No n	Abstenti ons
---------------	-------------	-----	---------	-----------------

I – FINANCES

1/ Budget primitif 2014 – Budget principal	27	25	2	
2/ Budget primitif 2014 – Budget annexe eau	27	25	2	
3/ Budget primitif 2014 – Budget annexe ZA Vercors	27	27		

II – ADMINISTRATION GENERALE

4/ Encaissement fractionné des recettes issues de la vente d'encarts publicitaires dans le Journal d'Eybens	27	27		
---	----	----	--	--

III - VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

5/ Projet d'Établissement de la Médiathèque	27	27		
6/ Demande de participation financière aux communes dont sont originaires les enfants scolarisés en Classe d'Intégration scolaire (CLIS) à Eybens – année scolaire 2013-2014 pour les enfants entrant en cours d'année scolaire	27	27		
7/ Avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse, volet enfance jeunesse	27	27		
8/ Tarification de l'accueil périscolaire maternelle et élémentaire	27	27		
9/ Bourse initiative jeune	27	27		
10/ Rapport annuel 2012/2013 de la Commission communale pour l'accessibilité	Le Conseil municipal prend acte			
11/ Partenariat avec le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble)	27	26	1	

IV – URBANISME, TRAVAUX

12/ Dénomination de voirie	27	27		
----------------------------	----	----	--	--

VI – QUESTIONS DIVERSES

Néant

Question orale de M. Silvestri : Le président du Conseil général a décidé de ne pas organiser les vœux par mesure d'économie, évitant des frais aux contribuables, ne peut-on pas en faire autant dans la commune ?"

Réponse de M. Baïetto : Le Conseil général fait les choix qui lui appartiennent. Pour ce qui concerne Eybens, les vœux sont un moment important de la vie de la commune, qui permet aux

acteurs de la vie eybinoise de se rencontrer au moins une fois chaque année. C'est un accueil, une occasion d'échange, un lien que nous souhaitons maintenir.

VILLE D'EYBENS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2014

Le jeudi 09 janvier 2014 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 3 janvier 2014

Présents : Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Nelly Maroni - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Béjjaji - Yasmina Mahdjoub - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Marta Chron à Philippe Loppé

Louis Sarté à Philippe Straboni

Véronique Pelofi à Antoinette Pirrello

Aurélié Sauze à Marc Baïetto

Eric Battier à Hervé Guillon

Secrétaire de séance : Georges Fourny

Elus en exercice : 29
Elus présents : 22
Ont donné pouvoir : 5
Absents : 2

1/ Budget primitif 2014 – Budget principal

Le budget primitif 2014, présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	20 507 710 €
Dépenses d'investissement	16 109 710 €
Total dépenses	36 617 420 €

Recettes de fonctionnement	20 507 710 €
Recettes d'investissement	16 109 710 €
Total recettes	36 617 420 €

Délibération adoptée par 25 oui et 2 non (A. Aguilar et F. Silvestri)

2/ Budget primitif 2014 – Budget annexe eau

Le budget primitif 2014, présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Charges d'exploitation	1 390 000 €
Dépenses d'investissement	367 400 €
Total dépenses	1 757 400 €

Recettes d'exploitation	1 390 000 €
Recettes d'investissement	367 400 €
Total recettes	1 757 400 €

Délibération adoptée par 25 oui et 2 non (A. Aguilar et F. Silvestri)

3/ Budget primitif 2014 – Budget annexe ZA Vercors

Le budget primitif 2014, présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Charges d'exploitation	60 000 €
Dépenses d'Investissement	38 100 €
Total dépenses	98 100 €
Recettes d'exploitation	60 000 €
Recettes d'investissement	38 100 €
Total recettes	98 100 €

Délibération adoptée à l'unanimité

4/ Encaissement fractionné des recettes issues de la vente d'encarts publicitaires dans le Journal d'Eybens

Chaque mois, le *Journal d'Eybens* est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres des Eybinois et mis à disposition dans les équipements publics de la Ville. Ce journal municipal d'informations est édité à 5 200 exemplaires, onze fois par an (un seul numéro en juillet – août).

Afin de financer une partie des coûts d'impression, 22 encarts publicitaires, tous de format identique, sont vendus aux entreprises locales (priorité est donnée aux annonceurs eybinois). Ces encarts permettent aux entrepreneurs de toucher une large population, compte tenu de la diffusion du *Journal d'Eybens* sur tout le territoire communal. Dans le but de favoriser l'accès des entreprises de toutes tailles à ce moyen de publicité, la Ville a fait le choix de proposer des encarts de taille modeste qui représentent un coût abordable pour les annonceurs.

Pour l'année 2014, il sera de 613,13 € (revalorisation 2013 des tarifs des services aux usagers de 1,3 %, délibération du Conseil municipal du 7 février 2013).

Les encarts publicitaires sont vendus pour une durée d'une année renouvelable. L'encaissement des recettes issues de leur vente est perçu par la Ville par le biais d'une régie publicitaire.

Le Conseil municipal autorise le régisseur à procéder aux encaissements des recettes issues de la vente des encarts publicitaires dans le *Journal d'Eybens* de façon fractionnée sur l'année, selon le calendrier suivant :

- pour les règlements en une fois : à la commande de l'encart publicitaire,
- pour les règlements en deux fois : à la commande, puis le 28 juin de l'année de publication,
- pour les règlements en trois fois : à la commande, le 28 juin, puis le 27 septembre de l'année de publication.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le jeudi 09 janvier 2014 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 3 janvier 2014

Présents : Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Nelly Maroni - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pierre Béjjaji - Yasmina Mahdjoub - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Marta Chron à Philippe Loppé

Louis Sarté à Philippe Straboni

Pascale Versaut à Anne-Marie Scotto

Véronique Pelofi à Antoinette Pirrello

Aurélie Sauze à Marc Baïetto

Eric Battier à Hervé Guillon

Secrétaire de séance : Georges Fourny

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 6
Absents : 2

5/ Projet d'Etablissement de la Médiathèque

La Ville d'Eybens encourage depuis de nombreuses années la lecture publique pour le plus grand nombre. Parallèlement au doublement de la population eybinoise (depuis 1979, date de création de la bibliothèque), la Ville a accompagné cette évolution et a placé l'action culturelle au centre des activités de la médiathèque. En 2005, le bâtiment de l'Odysée a été agrandi avec la construction de l'auditorium et l'extension de la médiathèque. Celle-ci a ainsi pu élargir son offre de services au public et a développé la discothèque, ainsi que l'accès à internet et au multimédia.

Aujourd'hui, la médiathèque est un pôle culturel de proximité de premier plan qui participe avec l'école de musique et le Point Information Jeunesse à la dynamique du secteur de l'Odysée, animé aussi par le marché alimentaire qui se tient sur le parking de l'Odysée tous les mercredis.

A travers l'élaboration de son projet d'établissement {Projet d'établissement de la Médiathèque - PEM}, établi pour la période 2014-2018, la médiathèque entre dans une nouvelle phase. La promotion de la lecture se traduit par le développement des collections, de leur lisibilité et de leur accessibilité, ainsi que par la manière de répondre à la diversification des publics, parmi lesquels le public peu familier des bibliothèques.

Le Projet d'établissement de la Médiathèque vise à actualiser les objectifs de la médiathèque sur les cinq ans à venir, à en dégager les actions prioritaires et à en préciser les moyens nécessaires pour les atteindre dans le contexte évolutif existant (territoire, société, publics, supports, éducation, chômage, emploi, formation, autoformation, loisirs...).

S'appuyant sur les missions des bibliothèques municipales que sont l'information, la formation et la culture (Charte des Bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques du 7 novembre 1991), le Projet d'établissement 2014-2018 de la Médiathèque s'articule autour des cinq objectifs suivants, positionnant la médiathèque comme :

- un lieu privilégié d'accueil des publics et comme un des lieux constitutifs du développement de l'enfant.
- un portail d'accès aux ressources et outils numériques en développant une approche audacieuse dès la pré-adolescence,

- un lieu d'accès à une offre documentaire revisitée, car en pleine mutation,
- un lieu de programmation et de médiation culturelle en lien avec ses collections,
- un partenaire des projets de territoire et intégrer le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) au travail d'élaboration du PEM de la Médiathèque.

Parmi ces objectifs, deux sont particulièrement marquants du projet d'établissement de la médiathèque pour 2014-2018, à savoir les projets pour le public des 0 à 5 ans et le projet de création d'un Espace Public Numérique.

Pour ce qui concerne les 0-5 ans, la médiathèque encourage l'accès des tout-petits au livre en offrant des collections et des services adaptés. Des actions pour promouvoir l'accès au livre sont en place depuis longtemps et engagent les partenaires du secteur Petite Enfance de la Ville.

Ces actions seront encore étoffées afin de répondre à des attentes nouvelles et prendre encore mieux en compte les besoins des familles et de leurs jeunes enfants. L'accueil des élèves de maternelle en est un exemple. Dès 2013, ils ont été deux fois plus accueillis que les années précédentes. Les 15 classes de maternelles soit 411 élèves se sont ainsi rendus 3 fois à la médiathèque durant l'année scolaire. Actuellement environ un tiers des enfants scolarisés en maternelles à Eybens sont inscrits nominativement à la médiathèque. Le taux grimpe à 50 % pour les élémentaires.

A partir de 2014, la médiathèque proposera un cycle d'animations sur l'année pour toucher les parents et les enfants en dehors des offres institutionnelles, soutiendra la création d'une bibliographie pour les parents et professionnels, mettra en place la création d'un événement culturel autour du livre de jeunesse pour la petite enfance.

Pour ce qui concerne la création d'un Espace Public Numérique {EPN}, ce projet est le fruit d'un constat, à savoir qu'aujourd'hui l'accès à la culture et à la connaissance est majoritairement numérique et qu'Internet est devenu en quelques années "la plus grande bibliothèque". Il ne s'agit pas seulement de faire face à l'érosion des publics (stagnation à Eybens) ou de moderniser l'image des médiathèques pour attirer de nouveaux publics, tels les adolescents, mais aussi de permettre à la médiathèque de jouer pleinement son rôle éducatif dans le dédale d'informations et de ressources accessibles depuis n'importe quel ordinateur sur Internet. Les enjeux sont de taille. Ils se traduisent dans le projet d'EPN de la médiathèque par les objectifs suivants :

- Démocratisation culturelle, lutte contre la "fracture numérique", accès de tous au savoir, à la connaissance et la culture.
- Accessibilité des collections à tous, notamment aux personnes en situation de handicap (cf. loi 2005 sur l' "égalité des chances").
- Formation tout au long de la vie, auto-formation, développement de la créativité, la curiosité.
- Accès à la lecture, lutte contre l'illettrisme.
- Formation de l'esprit critique, recul critique face à l'information et aux dangers potentiels d'internet, citoyenneté et "bon usage" du web.

Le Conseil municipal approuve le projet d'établissement 2014-2018 de la Médiathèque.

Délibération adoptée à l'unanimité

6/ Demande de participation financière aux communes dont sont originaires les enfants scolarisés en Classe d' Intégration scolaire (CLIS) à Eybens – année scolaire 2013-2014 pour les enfants entrant en cours d'année scolaire

La Ville d'Eybens accueille une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de type 4 destinée aux enfants porteurs d'un handicap moteur.

Cette classe spécialisée a ouvert ses portes en septembre 2006, et peut scolariser douze enfants. En application de la loi de décentralisation et notamment de la loi 83-063 du 22 juillet 1983 (article 23), il est demandé aux communes dont sont originaires les enfants scolarisés au sein de la CLIS de participer aux frais de fonctionnement de cette classe sur la base du compte administratif de l'année civile précédant l'année scolaire concernée soit pour 2013-2014 la somme de 1074,00 € par élève.

Le Conseil municipal approuve le calcul de la participation pour les enfants scolarisés en cours d'année scolaire soit effectué au prorata du nombre de mois de présence.

Délibération adoptée à l'unanimité

7/ Avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse, volet enfance jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aide les collectivités locales à développer leur capacité d'accueil petite enfance et enfance dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La Ville d'Eybens, en contrat avec la CAF Isère pour la période 2010-2013, a réhabilité en 2013 la Maison de l'Enfance, ce qui lui a permis de développer ses places d'accueil de loisirs sans hébergement. La réouverture de l'équipement a eu lieu en avril 2013 pour les congés de printemps.

Dans le même temps 25% du temps de travail de la directrice du Centre Loisirs et Culture sont consacrés à la coordination des actions jeunesse du CEJ.

Ces actions nouvelles donnent lieu à de nouvelles Prestations de la CAF qui propose un nouvel avenant au CEJ afin de formaliser les nouvelles prestations.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse, volet enfance jeunesse qui comprend les actions suivantes :

- Accueil jeunesse : augmentation de la capacité d'accueil au centre de loisirs au Centre Loisirs et Culture, projet n°3
- Pilotage jeunesse : poste de coordination

Délibération adoptée à l'unanimité

8/ Tarification de l'accueil périscolaire maternelle et élémentaire

Le Conseil municipal approuve le calcul de la participation pour les enfants scolarisés en cours d'année scolaire soit effectué au prorata du nombre de mois de présence.

Tarification du périscolaire

Quotient CAF	Eybinois/IEM	Extérieurs
QF ≤380	0,12 € par 1/2h	1,30 € par 1/2h
380 ≤ QF ≤ 1500	QF X 0,105% - 0,28036 par 1/2h	
QF > 1500	1,14 € par 1/2h	

Toute demi-heure commencée est due.

Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro: égal ou au-dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur ; en-dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur. Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au centième d'euro : égal ou au dessus de 0,005 €, arrondi au centième supérieur ; en-

dessous de 0,005 €, arrondi au centième inférieur.

Le Conseil municipal approuve cette tarification.

Délibération adoptée à l'unanimité

9/ Bourse initiative jeune

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville d'Eybens a mis en place un dispositif d'aide à l'initiative des jeunes de 16 à 25 ans.

Alexandre Rodrigues est étudiant en à l'ECAM de Lyon en vue d'un diplôme d'ingénieur industriel et mécanique en alternance. Léo Pattou, est étudiant en DUT informatique et souhaite poursuivre ses études en tant que concepteur développeur informatique.

Tous deux Eybinois, ils projettent de participer au raid du 4L Trophy pour « *vivre une expérience humaine et sportive inoubliable et unique* ». Ils ont créé une association « Grenoble roule au Maroc » afin de réaliser leur projet et pour faciliter le sponsoring.

En participant à ce projet, ils réalisent plusieurs défis : sportif pour l'aspect d'orientation dans ce raid, entraide pour que tous arrivent au bout, solidarité avec l'apport de fournitures scolaires aux enfants.

Concernant le retour pour la ville, ils préparent un film (diffusion au Point Information Jeunesse) et se rendront disponibles pour échanger avec d'autres jeunes qui souhaiteraient mener à bien un projet similaire.

La commission propose une aide de 600 € pour ces deux jeunes.

Cette somme est prévue sur le compte 6714 JEU D621 du budget de la ville.

Le Conseil municipal autorise le versement de cette aide.

Délibération adoptée à l'unanimité

10/ Rapport annuel 2012 /2013 de la Commission communale pour l'accessibilité

La loi de février 2005 prévoit que la Commission communale pour l'accessibilité réalise un rapport annuel qui sera présenté au Conseil municipal et ensuite transmis au Préfet, au président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les représentants des bâtiments concernés.

Composition de la Commission communale d'accessibilité : Le 1^{er} décembre 2005, le Conseil municipal a donné, à l'unanimité, son accord, sur la constitution de la Commission communale pour l'accessibilité à Eybens, comme le prévoit la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sa composition pour 2012 (délibération du conseil municipal du 15 mai 2008) :

Présidence : Philippe Loppé

Pour le collège des élus municipaux : Nelly Maroni, Hervé Guillon, Hocine Mahnane, Emmanuelle Bertrand, Pierre Villain, France Mendez, François Silvestri.

Pour le collège personnels mairie : un agent pour représenter les services techniques, un agent pour les services généraux, un agent pour le service vie quotidienne, un agent pour l'action

sociale, un agent pour la cellule citoyenneté et l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Acmo).

Un représentant de la Métro

Pour le collège des associations : un représentant d'ESA (Eybens Sport Adapté), un représentant d'une association du handicap visuel : Association Valentin Haüy, un représentant de l'association ARDDS (Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds et malentendants), un représentant d'une association du handicap physique APF (Association des Paralysés de France), un représentant d'une association tout handicap : APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), un représentant d'association de personnes âgées : OMR (Office Municipal des Retraités), un représentant de chacun des trois Conseils de quartiers.

Bilan de l'année 2012 :

Quatre réunions plénières, interventions concernant les diagnostics de la Maison des associations. Visite de la Maison Départementale de l'Autonomie.

Bilan de l'année 2013 :

Travail sur la signalétique avec le CRIDEV Centre de Recherche pour l'Intégration des Différences dans les Espaces de Vie. Deux séances plénières, visite de l'espace culturel Odysée avec le CRIDEV.

Visite de la structure petite enfance le jardin des couleurs

Travaux réalisés en 2012 /2013

- Rampes d'accès réalisées : écoles du Val, maternelle et élémentaire, gymnase Fernand Faivre.
- Cheminement halle en bois, avec deux toilettes publiques (dont une accessible), dans le parc de la maison de l'enfance.
- Toilettes publiques accessibles sur parking stade Roger Journet.
- Pose de « U oscillant optimum » : Coulmes, Zac des Ruives, Odysée
- Feux pour traversée piétons : 80 % de feux piétons sont équipés sur la commune.
- Plateaux traversants dans les zones 30.
- Liaison piétonne entre parking gymnase Fernand Faivre et CLC.
- Mise en accessibilité du site Internet de la ville.

Travail sur une signalétique homogène dans la ville et dans les bâtiments publics.

Mairie : bande de guidage au sol, hall d'entrée, escaliers internes : mains courantes+ bandes podotactiles + contremarches de couleurs différentes (1° et dernière marche).

Centre Culturel Odysée

Signalétique globale de l'équipement en cours de réalisation.

Extérieur/entrée : signalétique depuis le bus, porte d'entrée (ouest) aménagée, signalétique entrée/sortie, autocollants posés sur les vitres, balise audio, bandes de guidage extérieures.

Intérieur : bandes rugueuses de couleur pour indiquer : accueil/toilettes/ascenseur/Poste, cheminement repensé de la circulation accueil/billetterie, ascenseur changé, bancs de repos mis en place au RDC et au 1 ° étage. Escaliers : mains courantes + bandes podotactiles + contremarches de couleurs différentes (1° et dernière) et escalier interne : double main courante.

Gymnase Roger Journet : double porte d'entrée en commande (réalisation prévue décembre 2013, escaliers : bandes podotactiles + contremarches de couleurs différentes (1° et dernière), plateforme PMR pour accès aux tribunes en cours de réalisation.

Iliade : barre d'appui dans les toilettes.

Groupe Scolaire des Ruires : sanitaires refaits, quilles fixées en haut des escaliers, salles de classes équipées pour l'accès d'enfants en situation de handicap, adaptation des postes de travail pour les enfants.

Ce rapport annuel a été présenté en commission communale d'accessibilité le 04 décembre 2013.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

11/ Partenariat avec le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble)

Dans le cadre de l'Odysée des savoirs, la Ville sollicite le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble) pour la co-organisation d'un 8ème cycle de conférences-débats, en collaboration avec les membres du groupe «Sciences et société».

Le groupe «Sciences et société» -nom du collectif de pilotage- comprend notamment le CCSTI et une dizaine de citoyens bénévoles actifs qui s'investissent depuis plusieurs années. Ils suivent les réunions du groupe de pilotage, proposent des sujets de conférence, des idées d'intervenants. Ils participent au choix des ouvrages que la médiathèque, qui fait partie du groupe Sciences et société, achète avant chaque rencontre et met à disposition du public.

L'objectif de ces conférences-débats est de rapprocher le monde scientifique et le grand public et de développer la connaissance de sujets scientifiques qui sont aussi des enjeux de société. Rapprocher le monde des scientifiques et les habitants tels est l'un des objectifs de ces rencontres. Celles-ci laissent une large place au débat citoyen, aux échanges sur la place de la science dans la société, parfois au plus près de la vie quotidienne.

Pour favoriser une meilleure connaissance des sciences, la Ville d'Eybens a développé ses partenariats sur le thème des sciences, en participant au réseau social territorial numérique "Echosciences" qui permet au public eybinois et extérieur de suivre l'actualité des sciences et des innovations de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Par ailleurs, un partenariat est engagé depuis plusieurs années avec le collectif de "La Semaine du Cerveau". Une conférence-débat sur le thème de la plasticité du cerveau dans l'apprentissage sera ainsi proposée dans le cadre de cette manifestation et des conférences-débats de l'Odysée des Savoirs en mars prochain.

La sensibilisation des publics à la science ne s'accomplit pas seulement à travers le mode des conférences-débats. En effet, en amont de ces rencontres des animations ou manifestations sont proposées afin de toucher plus facilement différents publics, en particulier les plus jeunes : projection de films documentaires, ateliers scientifiques, exposition,... Celles-ci sont organisées en lien avec les écoles d'Eybens, le collège ou le Centre Loisirs et Culture (ateliers scientifiques, visites de classes dans les expositions, accueil à la médiathèque,...).

Le projet de convention avec le CCSTI pour l'année 2014 prévoit le versement d'une première tranche pour un montant de 4 150 € TTC à la signature de la convention et d'une seconde tranche pour un montant de 4 150 € TTC à la fin du 2ème semestre 2014.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCSTI.

Délibération adoptée par 26 ou 1 abstention (F. Silvestri)

12/ Dénomination de voirie

Une voie piétonne existante, d'une longueur de 300 mètres, relie la rue Eugène Ravanat à la rue du 19 mars 1962 permettant d'accéder au groupe scolaire du Val en toute sécurité ; cette voie ne porte aujourd'hui pas de nom.

Afin d'en faciliter la localisation, et sur proposition du Conseil de quartier Nord, Le Conseil municipal décide d'attribuer à cette voie piétonne la dénomination suivante :

- Chemin des écoliers

Délibération adoptée à l'unanimité